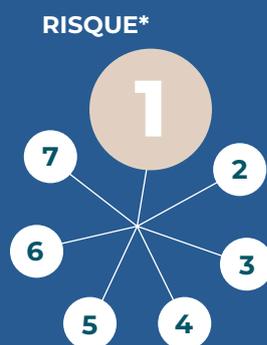


FAIM ET DÉVELOPPEMENT SOLIDARITÉ*

Faim et Développement Solidarité* est un FCP obligataire qui, dans le cadre d'une gestion prudente, combine investissements solidaires et gestion socialement responsable

HORIZON D'INVESTISSEMENT
9 mois



Obligations :
90%

Titres solidaires :
5 > 10% maximum (encadré par la loi)

LE PROFIL DU FONDS

*Préambule

Faim et Développement Solidarité* est un compartiment du FCP Faim et Développement. C'est un fonds nourricier de Confiance Solidaire : les stratégies d'investissement décrites dans cette fiche sont celles du fonds maître. Il a pour particularité d'être un fonds de partage.

Faim et Développement Solidarité en bref...

- Un fonds obligataire de court terme
- Une logique de don : 50% des revenus sont versés chaque année positive, à l'organisme bénéficiaire choisi par le porteur
- Une logique de soutien : financer des acteurs de l'économie solidaire
- Une logique d'influence : sélectionner les entreprises les plus performantes d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Une gestion engagée

L'investissement dans des entreprises solidaires donne du sens à votre épargne et aider à financer des projets concrets. Le fonds* détient entre 5 et 10% de titres d'entreprises solidaires non cotées à forte vocation sociale et/ou environnementale. Une trentaine d'investissements directs et indirects dans des entreprises solidaires sont réalisés.

Cet OPC vous permet de reverser une partie des revenus distribuables à l'association bénéficiaire de votre choix. En fonction de vos convictions, vous pouvez aider l'une des huit associations sélectionnées dans son action au quotidien. Le don permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chacun et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Faim et Développement Solidarité* intègre, au-delà de l'analyse financière, une analyse des pratiques ESG des émetteurs. Cette gestion permet d'encourager les entreprises à progresser dans la prise en compte de ces enjeux et d'approfondir la connaissance des investissements pour une meilleure maîtrise des risques.

Une gestion prudente qui donne du sens à vos placements

Le FCP* est géré selon une approche prudente. Le processus de gestion repose sur les anticipations en matière de perspectives macroéconomiques et de dynamique des taux d'intérêt. Le fonds* est investi dans des obligations de faible maturité d'émetteurs privés de qualité ou en emprunts d'État, exclusivement de la zone Euro, sélectionnés selon le filtre ISR Intensité 3 d'Ecofi (cf verso).



Un placement qui permet, depuis 30 ans, d'ajouter votre pierre à la construction d'une société plus solidaire."

Morgan Saussine,
Gérant obligataire

** L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 1 en raison de son exposition aux marchés obligataires des zones Euro et OCDE. Son profil rendement / risque est faible.

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

1 Sélection de l'univers d'investissement

- ▶ **Univers initial** : valeurs de la zone Euro
- ▶ **Filtre ISR** :
 - Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon) et des paradis fiscaux ;
 - Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG (Vigeo Eiris) et selon la Méthode I-Score ;
 - Gestion des sociétés controversées.

2 Évaluation des émetteurs

Critères d'appréciation

- ▶ **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- ▶ **Analyse des émetteurs solidaires** : secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale.

3 Construction du portefeuille

Elle dépend de la note fondamentale et de la note ISR.

Le filtre ISR Intensité 3 exclut ≈ 60% de l'univers d'analyse ESG.

LA GESTION ET LE SUIVI DU RISQUE

- Un contrôle des risques à deux niveaux :
 - outil interne qui permet au gérant de visualiser le portefeuille en intégrant les opérations de la journée et de procéder à des simulations ;
 - contrôles permanents effectués quotidiennement par le service Contrôle et Suivi de Gestion (CSG).

AGIR

Faim et Développement, à travers ses différents compartiments, permet de reverser, sous forme de don, une partie des revenus ou de la performance à un organisme bénéficiaire de son choix. Le montant du don est lié à l'objectif de performance du fonds : plus le fonds obtient de performance, plus de don peut être important. Ainsi, en 30 ans, les trois compartiments de Faim et Développement ont permis de collecter près de 25 millions d'euros de dons, au bénéfice notamment de la SIDI, filiale du CCFD-Terre Solidaire. Cette association propose un appui financier et technique à des structures financières de proximité offrant des services financiers aux populations exclues des circuits bancaires traditionnels.

+ AVANTAGES

- Le 1^{er} fonds de partage créé en France
- Un fonds triplement engagé : de partage, solidaire et ISR
- Le Groupe Crédit Coopératif, pionnier & leader de l'épargne solidaire

! INCONVÉNIENTS ET RISQUES

- Risque de perte en capital, gestion discrétionnaire
- Risques de taux, contrepartie, gestion des garanties
- Risque lié aux investissements solidaires, crédit
- Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Bénéficiaires du partage : AGIR abcd, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), La Cimade, Comité Français de Solidarité Internationale (CFSI), Communauté du Chemin Neuf, Frères des hommes, Terre des Hommes

CARACTÉRISTIQUES

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Code ISIN : FR0007052154

Dépositaire / Conservateur : Caceis Bank France

Valorisateur : Caceis Fund Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : 21 novembre 2000

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Euro et/ ou OCDE

Indice de référence : Eonia capitalisé OIS + 0,30%

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque mercredi avant 17h00 et exécutés à cours inconnu - Règlement J+1

Valeur initiale de la part : 152,45 euros

Frais de gestion directs : 0,05% TTC (maximum) de l'actif net

Frais de gestion indirects : 0,55% TTC au maximum (déduction faite de la rétrocession de frais de gestion accordée par le maître au nourricier)

Commissions de souscription/rachat : Néant

CONTACT : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DICI) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 22 rue Joubert - 75009 Paris ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.